

# Mésaventure. 15 jours en prison pour rien

La présomption d'innocence ? Une douce utopie pour Christian Guerrot, artisan de Pluguffan, traité comme le dernier des vauriens par des policiers et des magistrats. Jeudi, cinq ans après sa mésaventure, le tribunal de Quimper lui a rendu un peu de sa dignité.

Christian Guerrot s'avoue « perturbé » par cette affaire. « Mais quand on est à son compte et père de famille, on n'a pas le choix. On reprend le boulot ».



« Quand j'ai vu s'ouvrir les portes de la prison, dû enlever le pantalon et tout, je me suis dit : là, on est mal ».

Christian Guerrot, artisan



La prochaine fois qu'il aura une envie pressante, il est peu probable que Christian Guerrot se réfugie à l'abri d'un fourré. C'est le point de départ d'un ahurissant concours de circonstances, qui lui a valu d'être pris dans un emballement judiciaire qui laisse pantois. Christian Guerrot, père de trois enfants, inconnu de la justice, artisan honnête et travailleur, à son compte depuis trente-quatre ans, n'avait tellement rien à se reprocher qu'il en a été suspect.

Son histoire revenait devant le tribunal correctionnel de Quimper, jeudi. Le président du tribunal, lui-même, n'a pas feint sa stupéfaction : « Ce n'est pas tous les jours que l'on voit un dossier pareil ». Invité par le magistrat à raconter sa descente aux enfers, Christian Guerrot, bonne pâte, a haussé les épaules. Comment raconter pareille énormité ? Tout débute le 14 janvier 2005, lorsqu'un audacieux cambriolage est commis au-dessus du restaurant La Coquille, sur le port de Concarneau (29). Deux coffres-forts contenant 60.000 € de bijoux et 30.000 € en liquide sont embarqués.

Le lendemain, les coffres sont retrouvés, vides, avec un fatras de chèquiers du restaurant et de papiers, au lieu-dit Coat Conq, sur un terrain de la maine de Concar-

neau.

## « Il est temps d'avouer »

L'enquête balbutie. En février 2005, les policiers rendent aux restaurateurs les documents qui étaient éparpillés près de leurs coffres. Étonnement des intéressés : il y a le fax d'une livraison qui ne leur appartient pas. Le nom de Christian Guerrot, transporteur de Pluguffan, y apparaît. Le voilà en garde à vue pendant 48 heures. Mais que fait donc là ce document ? Il n'en sait rien. Mais à force de se creuser les méninges, il se souvient qu'il a fait une livraison à cet endroit, un ou deux jours avant, pour la commune. Un employé municipal confirme.

Puis tout lui revient : habitué à travailler dehors, il s'est mis un peu en retrait pour satisfaire un besoin naturel avant de repartir. Il s'était muni de quelques feuilles de fax. « J'ai dû en utiliser quelques-unes et balancer le reste ». Mais allez expliquer ça à des policiers qui répètent « Vous étiez avec les manouches. Il est temps d'avouer, sinon vous allez en prison ». Il y a aussi les perquisitions au domicile. Il est menotté devant sa femme et ses trois filles, dont la plus petite a 12 ans. Et cette policière zélée qui leur dit : « Si votre père était vraiment innocent, on

n'en serait pas là ». D'ailleurs, sa fille aînée est auditionnée, tout comme son vieux père de 85 ans.

## « Le truc de fou »

Ça ne donne rien. Mais ça ne suffit pas à arrêter la machine. L'aveuglement gagne même un juge d'instruction puis le juge des libertés et de la détention. « Il me dit : direction Brest. Vous allez être incarcéré en préventive. Quand j'ai vu s'ouvrir les portes de la prison, dû enlever le pantalon et tout, je me suis dit, là on est mal », raconte Christian Guerrot.

S'ensuivent quinze longs jours de cellule, sans possibilité de contacts avec sa famille et son avocat. C'est grâce à des conseils de détenus qu'il obtiendra une liberté conditionnelle auprès du greffe de la prison. « Le truc de fou », comme il dit, s'est réellement achevé jeudi par la relaxe obtenue par son avocat, M<sup>e</sup> Omez. Christian Guerrot a repris son boulot hier, comme il l'avait fait dès sa sortie de prison : « Disons que ça m'a perturbé. Mais quand on est à son compte et père de famille, on n'a pas le choix ».

Thierry Charpentier